

Histoire des femmes

La révolution elle-même n'a pas donné à la femme l'émancipation qu'elle était en droit d'espérer de la «grande aurore». Le **XIX^e siècle** est très dur pour la condition féminine ; la femme est infériorisée, la hiérarchie des sexes légalisée. **En 1878**, Hubertine Auclert proclamait : «Mesdames, il faut nous le dire, l'arme du vote sera pour vous ce qu'elle est pour l'homme, le seul moyen d'obtenir les réformes que nous désirons... Aimerions- nous moins la liberté que l'homme ?»

Il aura fallu œuvrer pendant deux siècles pour qu'enfin, au XX^e siècle, l'Etat prenne conscience de la nécessité de légiférer pour l'égalité.

1944 : Les Femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité par ordonnance du Général de Gaulle.

1946 : Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la constitution.

1965 : Les femmes sont autorisées par la loi à exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception.

1974 : Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine est créé : F. Giroud est placée auprès du Premier Ministre.

1975 : La loi Veil autorise l'Interruption Volontaire de Grossesse.

1983 : La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2000 : L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives est garanti par la loi.

2004 : La loi relative au divorce prévoit l'éviction du conjoint violent du domicile conjugal.

2005 : La loi en faveur des petites et moyennes entreprises rend obligatoire le choix d'un statut pour le conjoint collaborateur.

2006 : La loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes vise la suppression des écarts de rémunération.

Où s'adresser

Délégation Régionale
aux **Droits des Femmes**
et à l'**Egalité**
de Haute-Normandie

Préfecture de Région

7 place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 32 76 50 31

Députée Régionale :

Marion CAMPER

Adjointe :

Sylvie RESTENCOURT

Assistante :

Brigitte VIALARET

E-mail : brigitte.vialaret@haute-normandie.pref.gouv.fr

Députée Départementale de l'Eure :

Virginie BAILLON
Prefecture de l'Eure
Bd Georges Chauvin
27022 EVREUX CEDEX
Tél. : 02 32 78 27 43

Contacts utiles

Violences envers les femmes
VIGIE VIOLENCES 76 : **02 35 63 62 74**

Accueil / Informations juridiques /
Accompagnement Emploi
Centre d'Information sur les Droits des Femmes
Seine-Maritime : **02 35 63 99 99**
Eure : **02 32 33 44 56**



AGIR COMMUNICATION - ROUEN B 347 686 529 (12/06) - documents non contractuels



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA RÉGION
HAUTE-NORMANDIE

Délégation régionale
aux droits des femmes
et à l'égalité



La Délégation Régionale
aux **Droits des Femmes**
et à l'**Egalité**
de Haute-Normandie



Missions de la délégation régionale

Sous l'autorité du Préfet de région, la délégation développe une politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour que l'égalité en droits, désormais acquise en France, se traduise dans les faits. En effet, malgré d'importants progrès, il reste encore de nombreux domaines où cette égalité n'est pas concrétisée.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un enjeu essentiel, à la fois en termes d'acquis démocratique, de cohésion sociale et de performance économique.

Les axes d'interventions :

- **Veiller à la santé des femmes et au respect de leur dignité :** chaque femme doit pouvoir connaître ses droits, dénoncer librement les violences subies et pouvoir s'en protéger.
- **Lutter contre les discriminations** et les stéréotypes culturels pour établir des rapports humains égalitaires et respectueux des spécificités de chaque sexe.
- **Promouvoir l'égalité dans le système éducatif et professionnel,** favoriser une éducation au respect, diversifier les choix d'orientation, développer la mixité des emplois, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi des femmes et la création d'entreprise, promouvoir une politique d'égalité au sein des entreprises.
- **Améliorer l'articulation des temps de vie** pour une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

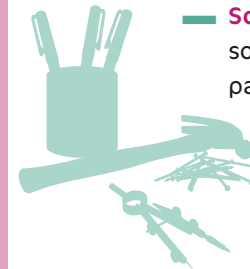


“ LA FEMME
NAÎT LIBRE
ET DEMEURE
ÉGALE
À L'HOMME
EN DROIT ”

1791. Déclaration
des droits de la
femme et de la
citoyenne

Actions régionales

Financer la formation professionnelle



- **Soutien individualisé aux femmes éloignées de l'emploi** souhaitant suivre une formation en lien avec un projet professionnel, particulièrement dans des métiers encore peu féminisés.
- **Financement des organismes de formation** par une prise en charge des coûts pédagogiques pour les femmes dont le dossier est retenu.

Promouvoir l'égalité professionnelle et l'entrepreneuriat féminin

- **Incitation des entreprises ou des branches professionnelles :**
 - **Contrat d'égalité professionnelle :** pour améliorer la situation des femmes dans l'entreprise (conditions de travail, promotion).
 - **Contrat pour la mixité des emplois :** pour faciliter l'embauche ou la promotion d'une femme dans l'entreprise dans l'objectif de favoriser la mixité dans des métiers traditionnellement masculins.
 - **Label Egalité :** pour valoriser la dimension sociale de l'entreprise. L'octroi du label repose sur les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines, la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel.
- **Développement de l'entrepreneuriat féminin** et de l'accès au crédit bancaire par la promotion du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF).

Sensibiliser et former les acteurs

- **Rôle d'appui-conseil auprès des institutions,** des collectivités locales et des entreprises pour une meilleure prise en compte de la dimension égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques et les projets.



Appuyer la dynamique associative

- **Soutien financier aux associations** dont les projets permettent aux femmes d'acquérir une plus grande autonomie dans les domaines de la santé, l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et culturelle.
- **Accompagnement de projets** visant l'équilibre des temps de vie, la lutte contre les discriminations sexistes...
- **Partenariat privilégié avec les Centres d'information des Droits des Femmes,** chargés d'assurer une mission d'information des femmes sur leurs droits.

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes

- **Action prioritaire** qui vise à coordonner les politiques publiques, depuis le repérage des situations de violences, leur traitement judiciaire jusqu'à l'accompagnement médical et social.

Garantir la cohésion sociale

- Mise en œuvre d'**actions spécifiques en direction des femmes pour faciliter l'intégration** des populations immigrées et issues de l'immigration et leur garantir un égal accès aux droits.

Les femmes en Haute-Normandie

LES FEMMES CONSTITUENT
51,4% DE LA POPULATION.

- **78,5%** des filles réussissent leur bac contre **76,31%** des garçons
- **49%** d'entre elles travaillent contre **64%** chez les hommes
- **28%** d'entre elles sont cadres et **76%** sont employées.

LES FEMMES ÉLUES REPRÉSENTENT

- **47,27%** des Conseillers Régionaux
- **22,22%** des Sénateurs
- **17,85%** des Conseillers Généraux
- **13,51%** des Conseillers Economiques et Sociaux
- **13,11%** des Maires
- **0%** des Députés
- **0%** des Députés Européens

